

La « pédagogie » largement privilégiée lors des contrôles



À Ajaccio, comme sur l'ensemble des communes littorales voisines, les contrôles effectués par les forces de l'ordre durant la première phase de déconfinement n'ont donné lieu à aucune verbalisation.

JEAN-PIERRE BELZIT

Au moment de dresser le bilan de la première phase du déconfinement, de manière générale, les maires des communes littorales sont plutôt enclins à souligner le « civisme » des habitants fréquentant les plages. Lors de la réouverture de ces dernières, le préfet de Corse avait d'ailleurs souligné le caractère « pédagogique » plutôt que « répressif » des contrôles qui y sont effectués par les forces de l'ordre, dans le cadre du respect des consignes sanitaires et de la distanciation sociale. Le non-respect de ces règles (lire ci-dessus), qui doivent être affichées sur les sites concernés, étant passible d'une amende de 135 euros.

Aucune verbalisation

« Nos communes n'ayant pas de police municipale, ce sont les gendarmes qui ont effectué des contrôles ponctuels pour vérifier le respect des consignes sanitaires, mais tout s'est bien passé et aucun procès-verbal n'a été dressé »,

note à cet égard le président de la Communauté de communes Spelunca-Liamone, François Colonna.

Un constat partagé par Jean-Baptiste Luccioni, le maire de Pietrosella, qui précise que « des contrôles de gendarmerie ont eu lieu sur le territoire de notre intercommunalité, mais surtout dans un objectif d'information du public, dans la mesure où tout le monde n'était pas forcément au courant du principe de plage dynamique qui avait été instauré jusqu'alors ».

Une tolérance qui a aussi été de mise du côté du golfe de Lava où, durant le week-end de l'Ascension, une trentaine de personnes ignorant de bonne foi la fermeture du site avait été évacuée dans le calme. Toujours sur le territoire de la Capa, le constat est identique à l'échelle des plages ajacciennes, sur lesquelles aucun procès-verbal n'a été dressé depuis leur réouverture au public.

L. F.



« Les gendarmes ont effectué des contrôles ponctuels pour vérifier le respect des consignes sanitaires mais aucun procès-verbal n'a été dressé », précise François Colonna, président de la Communauté de communes Spelunca-Liamone.

PIERRE-ANTOINE FOURNIL